

MICROPLASTIQUES – FOCUS SUR LA RESTRICTION DE REACH



L'objectif de la session est de comprendre les enjeux et la portée de la restriction de l'annexe XVII de REACH portant sur les microplastiques

Programme de la formation :

Date :
Jeudi 8 avril 2027 – 9h-12h

Durée de la formation : 3h

Type de formation : Formation en visio-conférence via l'outil Microsoft Teams

Lieu : À distance (Microsoft Teams)

Tarif : 280€ HT soit 336 € TTC

Financement : Certification QUALIOPi offre la possibilité du financement par OPCO/OPCA.

Public visé : Service réglementaire, Direction, HSE...

Moyens pédagogiques : Fascicule de formation numérique (pdf), apports théoriques et pratiques, animation interactive

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation

Modalités d'évaluation des acquis : QCM

Capacités et compétences visées :
Identifier les produits concernés et les contraintes liées à la restriction de l'annexe XVII de REACH

Introduction

- Qu'est-ce que les microplastiques et les polymères ?
- Les enjeux et la cause de la restriction / rejets / toxicité

La stratégie de la Commission Européenne en matière de lutte contre la pollution plastique

- Les actions européennes et françaises
- Rappel sur le processus de restriction de REACH
- Définitions importantes

La restriction concernant les microplastiques

- Les SPM – Champ d'application de la restriction
- Les obligations et les dérogations (usages industriels, modification chimique,...)
- Le calendrier d'application
- Obligation d'étiquetage et de communication (IFUD)
- Obligation de rapport à l'ECHA (déclaration ou reporting) – Démonstration sur IUCLID

Intervenant :

Jérémy Delvigne –
ATOUT CHIMIE

Consultant REACH & CLP



ATOUT CHIMIE - GICPER

formation@gicper.fr - 01.46.53.11.70 - Siège social : 14 rue de la République – 92800 Puteaux
Siret : 338 052 970 00021 – Code NAF : 7219Z – TVA n° FR 60 338 052 970 – N° de déclaration d'activité : 11 92 16121 92